

Budget ordinaire Le budget ordinaire des Nations Unies assure le financement de ses activités; il est étudié et approuvé chaque année par l'Assemblée générale. Les crédits budgétaires bruts des Nations Unies pour l'année financière 1971 se sont chiffrés à 192 millions de dollars (É.-U.). L'Assemblée générale a réparti entre tous ses membres la cotisation actuelle des États membres, qui se chiffre à 179 millions de dollars (É.-U.), conformément aux principes acceptés dont le plus important est celui de la capacité relative de payer fondée sur les prévisions des États membres concernant leur produit national net. La quote-part de 3.08 p. cent du Canada (la 8^e en importance) a résulté en 1972 en une cotisation de 5.49 millions de dollars.

Le Secrétariat des Nations Unies, financé par ces cotisations, assure des services à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et aux autres organismes et institutions des Nations Unies en plus de mettre en oeuvre, souvent sur une échelle globale, toute une gamme de programmes approuvés. Ces programmes comprennent certaines opérations de maintien de la paix et certaines activités dans les secteurs politique, économique, juridique, social et humanitaire. Le budget ordinaire prévoit également des crédits pour les secrétariats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de quatre commissions économiques régionales, de centres d'information partout dans le monde, de missions spéciales et de la Cour internationale de Justice. Le Secrétariat des Nations Unies est également l'un des "organismes d'exécution" qui met en oeuvre des programmes financés à même les contributions volontaires au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD -- voir ci-dessous). L'effectif rémunéré à même le budget ordinaire comprend plus de 8,000 personnes.

Maintien de la paix Aux termes de l'Article premier de la Charte, les buts des Nations Unies sont de "maintenir la paix et la sécurité internationales" et de "prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression". Depuis 1945, l'ONU a pris part aux opérations militaires suivantes:

- | | | |
|--|---------|-------------------|
| 1) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine ² . | ONUST | De 1948 à ce jour |
| 2) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. | UNMOGIP | De 1949 à ce jour |
| 3) Commandement unifié en Corée | ----- | De 1950 à 1953 |

² Financé entièrement au moyen de quotes-parts versées au budget ordinaire des Nations Unies.